



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, Président

Av. Recordon 16

1004 LAUSANNE / SWITZERLAND

REUNIONS SUR PISTE 2017

VELODROME DU CENTRE MONDIAL DU CYCLISME AIGLE

REGLEMENTS

PARTICIPATION :

Sur inscription préalable ou sur invitation de l'organisateur.
Ces réunions sont ouvertes à tous les coureurs **licenciés**, ayant l'expérience de la piste.

Licence valable 2017 obligatoire.

Pour les coureurs débutants, nous exigeons un papier de leurs entraîneurs, qui certifie, qu'ils sont aptes à courir sur piste.

Catégories autorisées :

- Élités, Amateurs, ev. Juniors confirmés = pistards
- Master confirmés, **sur invitation.**
- Féminines, Juniors débutants et cadets, ayant pratiqués la piste.
- Ecoliers U15 (2003)

Les Juniors débutants peuvent participer aux courses, avec la catégorie Féminine, Cadette et Cadet.

Lors de leur premier « Podium » ils passent dans la catégorie Pistards.

Si nous avons plus de 20 coureurs inscrits, nous ferons une course de sélection en début de la soirée, afin de déterminer les 20 coureurs qui prendront part à la réunion. Pour les coureurs non sélectionnés, une course de consolation sera organisée selon le nombre de coureurs éliminés.

DEVELOPPEMENTS :

Catégorie Ecoliers U15,	max. 6,28m (50 x 17)
Catégorie Débutants, Cadets + Féminines,	max. 6,86m (52 x 16 – 49 x 15)
Catégorie Master	Libre.
Catégorie Pistards :	Libre.

☎ + Fax : 41 (0) 21 / 624 24 88 - **Mobile :** 41 (0) 79 / 451 27 66

E-mail : vaucher.michel@bluewin.ch



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, **Président**
Av. Recordon 16
1004 **LAUSANNE** / SWITZERLAND

DISCIPLINES :

Catégorie Pistard.

OMNIUM 4 à 5 disciplines selon le nombre de coureurs.

Catégorie Juniors, Féminines et Cadets.

OMNIUM 3 à 4 disciplines selon le nombre de coureurs.

Catégorie Master.

OMNIUM 2 à 3 disciplines

Catégorie Ecoliers U15.

Omnium 2 disciplines.

MADISON : Sur sélection uniquement.

REGLEMENT OMNIUM :

Toutes les épreuves à l'exception de la course aux points, donnent lieu à un classement complet. Pour ces épreuves seulement, chaque vainqueur se verra attribuer 40 points, chaque deuxième se verra attribuer 38 points, chaque troisième se verra attribuer 36 points etc.

Avant le départ de la course aux points, un classement actuel avec le total des points doit être établi et les coureurs débiteront la course aux points avec leurs points accumulés au cours des premières épreuves. Les coureurs ajouteront ou perdront des points de leur total, sur la base des tours gagnés et perdus, ainsi que sur la base des points remportés lors des sprints, durant la course aux points.

Le classement général final de l'omnium évoluera par le biais de la course aux points. Le gagnant de l'omnium sera le coureur ayant obtenu le plus de points.

Tous les coureurs Juniors, participant dans la catégorie Pistards, se verront attribuer un bonus de 3 points au classement.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions online via le site Internet de la Commission de Vélodromes.
www.velodromes.ch

Ou par courrier, ceci afin de permettre aux organisateurs de prévoir le programme de chaque soirée.

Délai pour l'inscription :

- Par e-mail : 24 heures avant la course
- Par courrier : 7 jours avant la course
- Inscription sur place possible 45 minutes avant les courses. + voir modalité de majoration de prix. Frs.5.-



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, **Président**
Av.Recordon 16
1004 **LAUSANNE** / SWITZERLAND

Proclamation des résultats et remise des prix : env. 15 à 20 min. après la dernière course.
Résultats complets et photos le lendemain sur le site du [www. vélodromes.ch](http://www.velodromes.ch) et sur accv.ch

IMPORTANT:

**Les athlètes se présentent au podium pour la remise des prix, avec les maillots de leur CLUB.
Sans leur présence, aucun prix ne sera délivré.**

Les organisateurs se réservent le droit de changer l'horaire et le déroulement des réunions selon le nombre de coureurs ou d'événements extérieurs survenus aux derniers moments.

La Commission des Vélodromes Romands, décline toutes responsabilités en cas de chutes, dégâts matériel et vol.

Edition : 01.02.2017